

## CONSEIL MUNICIPAL du 26.03.04

Lors de la réunion du Conseil du mois de mars, les décisions suivantes ont été prises.

Les comptes de gestion et les comptes administratifs du budget principal, du CCAS, de l'assainissement et du lotissement ont été approuvés à l'unanimité.

Le prix du m<sup>3</sup> d'assainissement (0,98 €), en vigueur actuellement, n'augmentera pas en 2004.

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 2511€ sera versée au Club Vosgien en guise de participation aux travaux de construction du chalet refuge.

Une partie des dommages résultants du cambriolage de cet été, a été remboursée par les assurances et sera reversée à la paroisse protestante.

Différentes créances concernant les ordures ménagères ainsi que l'eau et l'assainissement ont été admises en non-valeur.

Le budget primitif d'un montant de 349052€ pour la section de fonctionnement et de 214041 pour la section d'investissement proposé par le maire a été approuvé à 11 voix pour et une abstention.

Suite à l'analyse financière du percepteur, M. Stoltz, mettant en évidence une sérieuse baisse des revenus provenant de la forêt, le conseil sur proposition du maire a voté une augmentation de 5% des trois taxes.

Le juré communal M. Robert Hauptmann étant décédé en 2003, le conseil a proposé M. Lucien Aron-Clauss pour le remplacer dans cette fonction.

M. François Schnell représentera la commune en tant que « correspondant défense ».

M. Gilbert KUNTZ a rendu compte de sa sortie avec d'autres membres du « Pays de Saverne, Plaine et Plateau » lors de laquelle il a découvert, le fonctionnement du système de circulation de l'information communale par internet à Vandoeuvre-lès-Nancy.

Mme Marie-Reine Jund a informé les élus des problèmes concernant le logement et la prise en charge des personnes âgées dépendantes, problèmes qui ont été évoqués lors de plusieurs réunions de travail auxquelles elle a participé.